

DOSSIER

Les Français sous la **TERREUR**

Louis XVI, Marie-Antoinette, la Pompadour, Louis XVIII... C'est en retraçant leur vie qu'Évelyne Lever s'est imposée dans la recherche historique... Elle revient cet automne avec un nouveau livre – Paris sous la Terreur (Fayard) –, non plus consacré à un « grand personnage », mais à la vie, et à la survie, des Parisiens sous le plus controversé des moments de l'histoire de France...

En boucle À la tête du Comité de salut public depuis juillet 1793, Robespierre (au centre, blessé au visage) a dirigé le pays au milieu des difficultés intérieures et des dangers extérieurs, au prix d'une violence politique inouïe. Il en paie le prix le 28 juillet 1794.

• Robespierre partant vers la guillotine, par Alfred Mouillard (1884).

MICHAEL BLANCHET







CHRISTIAN HENRI/REUTERS

PARIS, MOTEUR ET ÂME DE TOUS LES EXCÈS

Dans son nouvel ouvrage, l'historienne brosse le portrait d'une capitale en émoi, déboussolée par l'accélération des changements politiques, dans un contexte de radicalisation sanglante...

HISTORIA En découvrant votre ouvrage, certains s'exclameront : « Encore un livre sur la Terreur ! » En quoi vos travaux renouvellent-ils l'historiographie de cet événement ?

ÉVELYNE LEVER Il n'y a pas tant d'ouvrages dédiés exclusivement à la Terreur ! *Anatomie de la Terreur*, de Timothy Tackett, est le plus récent (2015), mais c'est d'abord une histoire de la Révolution. Idem pour François Furet ou Jean-Clément Martin avec son *Vérités et légendes* (2017), ou encore l'excellent *La Politique de la Terreur* (2003) de Patrice Guennifey. Le travail de référence reste *Le Gouvernement de la Terreur* (1989) de Robert Palmer, mais d'approche universitaire un peu difficile. La Terreur a été longtemps traitée soit par des historiens de gauche – qui considéraient qu'elle était peu ou prou nécessaire – soit par des historiens de droite – qui estimaient que toute la Révolution ou presque était contre-nature. Pour ma part, j'ai essayé de m'adresser à un public plus vaste pour raconter les deux dernières années, féroces, de la Révolution.

H. Pourquoi avoir choisi de vous focaliser sur Paris ?

É. L. La Terreur dans toute la France nécessiterait trois fois le volume de ce livre-là ! Mais surtout Paris est l'âme, le moteur et le cerveau de la Révolution !

H. Des historiens font commencer la Terreur le 5 septembre 1793. Vous la faites démarrer plus tôt, pourquoi ?

É. L. Certains voient une « Petite Terreur » dès les massacres de septembre 1792. Mais, officiellement, la Terreur débute par la création du Tribunal révolutionnaire (voir le lexique p. 33) en mars 1793. Je pense en revanche que la déclaration de guerre d'avril 1792 fait basculer la monarchie constitutionnelle et entraîne un mouvement qui va conduire à ce qu'on appelle la Terreur.

H. Y a-t-il une distinction entre violence populaire et violence d'État ?

É. L. La violence populaire est évidente dès le 14 juillet 1789, quand on assassine le gouverneur de la Bastille, ou, en octobre 1789, quand les femmes marchent sur Versailles et que la foule décapite les gardes du corps de la reine. La violence d'État commence, elle, avec la création du Tribunal révolutionnaire, le 10 mars 1793, et la phrase célèbre et inaugurale de Danton : « Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être. » En octobre 1793, un député demande que la Terreur soit mise à l'ordre du jour et, dans la foulée, la loi des « suspects » est instaurée.

H. Vous insistez sur le mythe du complot qui s'instille dans les esprits des Parisiens dans les premières semaines

de la Terreur. La presse dénonce même le « comité autrichien » des Tuileries...

É. L. Il y a certainement des raisons de verser dans la paranoïa, dans la crainte d'une contre-révolution. Il est bien entendu évident, même si l'on n'avait pas de preuves, que la reine communiquait avec l'étranger. Il est évident aussi que la reine et le roi souhaitaient la victoire des armées ennemies. La vérité, c'est que les souverains ont agi sans véritable plan sous l'empire de la panique et que la peur d'une gigantesque Saint-Barthélemy hantait l'opinion. Vous avez là toute l'explosive chimie de la Terreur...

H. Vous avez voulu démontrer l'impact de la Terreur sur le quotidien des Parisiens. Quelles sont les sources auxquelles vous avez eu recours ?

É. L. Je n'ai pas voulu trop recourir aux Mémoires parce qu'ils ont été écrits a posteriori. Les correspondances sont en revanche des sources fiables. La première dont je me sers est celle d'un libraire républicain, un jacobin, qui écrit à son frère en province. Notre libraire est très vite déboussolé par l'accélération des événements. Face à lui, je me suis appuyé sur une femme extraordinaire, Rosalie Jullien, qui se veut « romaine » ; elle est robespierriste. Son mari est un député de la Convention, Jullien de la Drôme. J'utilise aussi les



PIERRE BOULAT/COSMOS

Il était facile, pour les Parisiens, de verser dans la paranoïa et dans la crainte d'une contre-révolution, d'autant que l'attitude du roi était bien ambiguë

Au nom de la Raison En 1792-1793, la déchristianisation frappe la France : les églises sont profanées ; et les religieux, persécutés. • Peinture anonyme (v. 1794), château de Vizille (Isère).

écrits de M^{me} Roland en prison. Ce sont des témoignages qui viennent presque toujours du milieu bourgeois. Les sans-culottes, eux, n'écrivent pas ou peu.

H. Vous parlez beaucoup des théâtres dans votre livre, pourquoi ?

É. L. Dans la trentaine de salles toujours ouvertes sont montées des pièces patriotiques qui jouent beaucoup sur l'affect et les glandes lacrymales ! On réécrit tout, on purge les grands textes en gommant les rois, les reines et les aristocrates. Certaines pièces insolentes font aussi scandale. *L'Ami des lois*, par exemple, lors du procès de Louis XVI, est une pièce de théâtre dans laquelle apparaît un Marat parfaitement inique et un Robespierre campé sous le

nom de Duricrane (« au crâne dur »). Une œuvre critique vite interdite.

H. Les problèmes de ravitaillement sont-ils dus à la Terreur ?

É. L. Le ravitaillement de Paris a toujours été un problème. Pendant la Révolution, on fait très souvent la queue devant les boulangeries. La priorité est donnée aux armées. Le petit peuple souffre de ce manque de nourriture, mais il reste à Paris des restaurants, en particulier au Palais-Royal, qui sont particulièrement bien approvisionnés et où l'on croise nombre de Conventionnels.

H. Comment la déchristianisation se traduit-elle, notamment à Paris ?

É. L. Beaucoup de messes vont être célé-

brées dans la clandestinité, et gare aux prêtres non jureurs qui seront attrapés : ils sont généralement guillotinés. Mais, dans les villages autour de Paris, on peut encore aller à la messe. Ce qui est extraordinaire c'est que, jusqu'en 1793, pour l'Ascension et la Pentecôte, les Parisiens ont continué à pavoiser ! Une forme d'attachement à de vieux rites, sans doute...

En ce qui concerne plus précisément la capitale, les Parisiens doivent sacrifier au culte de la liberté, sous l'égide de la déesse Raison – culte que firent adopter les hébertistes par la Convention à l'automne 1793 en vue de remplacer le catholicisme. Notre-Dame est transformée en lupanar. On élève une montagne au milieu de la nef, et on y fait chanter des hymnes révolutionnaires de François-Joseph Gossec, un compositeur réquisitionné par la Révolu- »



En scène L'église Saint-Barthélemy, sur l'île de la Cité, sera transformée en théâtre. Salles de spectacle, clubs et cafés jouent un grand rôle dans la diffusion des nouvelles idées parmi une population largement analphabète.

H. Comment s'établit la justice révolutionnaire à Paris ?

É. L. Le Tribunal révolutionnaire est mis en place le 10 mars 1793. C'est une juridiction d'exception créée pour terroriser en prononçant des sentences de mort. Il n'y a pas de possibilité d'appel, pas de Cour de cassation non plus. Le premier des suspects à comparaître est un M. Démolans, jeune aristocrate portant une fleur de lys à sa boutonnière et condamné pour l'exemple. Dans les premiers temps, nombre de prévenus sont relaxés.

C'est lorsque la Terreur s'accélère que la procédure de l'instruction est raccourcie puis abolie. La Convention votera un décret en vertu duquel, on demande – au bout de trois jours de débats – aux jurés s'ils considèrent que leurs opinions sont faites. Si la réponse est oui, on cesse les débats. Et on tranche, souvent la tête ! On arrive finalement à la loi de Prairial, où tout le monde peut être suspect. C'est la Grande Terreur.

H. Quelle était l'atmosphère durant les audiences du Tribunal ?

É. L. Il y a un monde fou ! Le Tribunal siège dans l'ancien Palais de Justice, à la Conciergerie. S'il n'y a qu'une salle à la

» tion. Mais Robespierre comprend très bien que ce culte baroque va déconsidérer la Révolution.

H. Justement, quelle est la situation des prêtres de Paris ?

É. L. Les destins sont très différents. Mais on assiste à des scènes extraordinaires. Ainsi, l'évêque de Paris, M^{gr} Gobel, se rend à la Convention pour y abjurer le christianisme, suivi par tous ses vicaires...

H. Qui sont les bras armés de la Terreur ? Et comment s'organise-t-elle ?

É. L. Les 48 sections, qui remplacent les

paroisses, subdivisent la capitale de 1790 à 1795 : à l'est et au nord, les plus marquées à gauche ; à l'ouest, les plus modérées. À la tête de ces sections il y a des comités de surveillance qui dressent la liste locale des suspects, avant un renvoi éventuel devant le Tribunal révolutionnaire. Ces sections sont reconnues juridiquement. Leurs assemblées sont, dès 1793, majoritairement constituées par des sans-culottes de la tendance radicale. Que veulent-ils ? La souveraineté populaire intégrale et que l'on épure la société.

De la Révolution à la Terreur

1792

Incarcération de la famille royale (13 août) ; création du Tribunal révolutionnaire pour juger les « ennemis de la Révolution » (17 août) ; massacre des détenus dans les prisons de Paris (2-6 sept.) ; Valmy (20 sept.) ; proclamation de la république (22 sept.). Début du procès du roi (21 déc.).

Janv.-fév 1793

Exécution de Louis XVI (21 janvier) ; déclaration de guerre à l'Angleterre, la Hollande (1^{er} février) puis à l'Espagne (le 7 mars) ; la Convention décrète la levée de 300 000 hommes (24 février) et provoque le mécontentement en province, notamment en Vendée.

Mars 1793

Création du Tribunal criminel extraordinaire (9-11 mars) ; Début des insurrections dans l'Ouest, le Midi et l'Est (10 mars) ; massacres de Machecoul, point de départ des guerres de Vendée (11 mars). Création des comités révolutionnaires de surveillance (21 mars).

Été 1793

Les insurgés prennent Lyon (29 mai) ; exclusion des Girondins de la Convention (2 juin) ; entrée de Robespierre au Comité de salut public (27 juillet) ; la Convention décrète la levée en masse (16 août) ; Toulon livrée aux Anglais (27 août) ; à la tribune du club des Jacobins, le curé

Sept. 1793

Royer propose de mettre « la Terreur à l'ordre du jour » (30 août) ; création d'une armée révolutionnaire et réforme du Tribunal révolutionnaire (5 sept.) ; loi des « suspects », qui prévoit l'arrestation de tous les ennemis de la Révolution, (17 sept.), loi sur le prix des grains (23 sept.).



création du Tribunal révolutionnaire, il en faut rapidement quatre !

H. Quelles étaient les conditions de détention des suspects ?

É. L. L'État réquisitionne très tôt des couvents, celui de Port-Royal par exemple, mais aussi des palais, comme celui du Luxembourg. Les conditions de détention les plus terribles sont à la Conciergerie. Tous les jours, le concierge fait l'appel de ceux qui passeront en jugement le lendemain. C'est cet individu qui règne sur la prison. Dans certaines, on peut se faire livrer de la nourriture et recevoir des visites. Ainsi du député girondin Louis-Sébastien Mercier, le célèbre auteur de l'ouvrage *Tableau de Paris* (1781-1788). Arrêté, il écrit à sa jeune femme pour qu'elle lui apporte son linge et de quoi manger. Ces traitements de faveur sont possibles jusqu'au printemps 1794. Après quoi, la situation des détenus va se dégrader dramatiquement.

H. Comment évoluent les conditions de détention avec la loi de Prairial ?

É. L. Elles s'aggravent. Et comme on ne peut pas inventer des prisons à chaque proscription, on invente... la « conspiration des prisons » pour les vider ! Selon Martial Herman, alors président du Tribunal révolutionnaire, les prisonniers se seraient mis d'accord avec des complices à l'extérieur pour s'évader, et se seraient armés dans le but d'aller égorger les membres de la Convention et les « bons » révolutionnaires du Comité de sûreté générale ainsi que les membres du Comité de salut public. Pour lutter contre cette me-

nace – fictive, rappelons-le –, le Tribunal organise des purges. Il dresse des listes de suspects, le plus souvent des individus qui ne se connaissent même pas et qui vont être jugés par fournées de trente, sans qu'il y ait d'instruction. On leur pose brièvement quelques questions puis ils sont presque tous guillotins. C'est la période de la Grande Terreur. Les chiffres sont lourds : une centaine d'exécutions par jour.

H. Face au nombre croissant d'exécutions, comment les cimetières parisiens sont-ils préparés à accueillir autant de morts ?

É. L. Entre mars 1793 et juillet 1794, on dénombre 2 650 guillotins à Paris. Les premières victimes étaient enterrées dans le cimetière de la Madeleine (voir la carte p. 30-31). C'est là qu'on avait enterré Louis XVI et Marie-Antoinette. On trouve bientôt, près du parc Monceau, un second terrain qu'on appelle le cimetière des Errancis. Quand le pouvoir transférera la guillotine place du Trône-Renversé (notre place de la Nation), les corps vont s'entasser dans le cimetière de Picpus. On peut d'ailleurs toujours y consulter la liste des guillotins. Et se rendre compte que beaucoup des victimes étaient des gens du peuple. Les aristocrates ne représentent que 30 % des guillotins...

H. Les sans-culottes parisiens ont été le moteur de cette période. Comment vivent-ils la chute de Robespierre ?

É. L. Le 9 thermidor an II (26 juillet 1794), jour de la chute de Robespierre, les sans-culottes ne comprennent plus où va la Révolution. Ils ont vu guillotiner les Giron-

À LIRE

Paris sous la Terreur

Fondé notamment sur des lettres et des Mémoires de l'époque, l'ouvrage retrace la vie à Paris entre avril 1792 et la chute de Robespierre, période marquée par une violence politique exacerbée. **Par Évelyne Lever** (Fayard, 2019, 350 p., 23 euros).

Idées révolutionnaires

L'auteur s'est plongé dans les débats qui se tinrent à l'Assemblée, dans les clubs et la presse pour analyser les trois courants de pensée qui s'affrontèrent pour le contrôle de la Révolution : les Lumières radicales, les Lumières modérées et le mouvement populiste. **Par Jonathan Israel** (Alma & Buchet-Chastel, 2019, 940 p., 35 euros).

Le Tribunal révolutionnaire

L'étude de la composition et du fonctionnement de cette institution, au travers des grands procès de Marie-Antoinette, des Girondins et de Danton. **Par Antoine Boulant** (Perrin, 2018, 311 p., 23 euros).

Les Échos de la Terreur : vérités d'un mensonge d'État (1794-2001)

Créé après la mort de Robespierre, le terme de « Terreur » continue d'influencer notre imaginaire collectif et notre conscience politique. **Par Jean-Clément Martin** (Belin, 2018, 315 p., 24 euros).

dins, les hébertistes, puis les dantonistes et enfin Robespierre et ses amis... Ils abandonnent la lutte et les sections, désertées, ne jouent plus aucun rôle.

PROPOS RECUEILLIS PAR
ÉRIC PINÇAS ET ÉMILE BENECH

Oct.-déc. 1793

Reprise de Lyon (9 oct.) ; le gouvernement est déclaré « révolutionnaire jusqu'à la paix » et adopte le calendrier républicain (10 oct.) ; exécution des Girondins (31 oct.) ; défaite vendéenne au Mans (12 décembre) ; reprise de Toulon par la Convention (23 déc.).

Fév.-mars 1794

Abolition de l'esclavage dans les colonies (4 février) et adoption du drapeau tricolore (15 février) ; les Cordeliers appellent à l'insurrection (4 mars) ; décret du 23 ventôse créant six commissions pour juger les ennemis de la Révolution détenus dans les prisons (13 mars).

Mars-juin 1794

Exécution des hébertistes (24 mars) ; exécution de Danton (6 avril) ; loi du 22 prairial pour accélérer les jugements rendus par le Tribunal révolutionnaire ; chute de Robespierre (27 juillet) ; abolition de la loi du 22 prairial (1^{er} août) ; réintégration des Girondins dans la Convention (8 déc.).

Été 1794

Massacre de Jacobins à Lyon (15 février) et « Terreur blanche » dans le Midi (avril-juin) ; désarmement des sections parisiennes (24 mai) ; abrogation de la loi du 22 prairial (1^{er} août) ; nouvelle Constitution (22 août) ; entrée en fonctions du Directoire (3 novembre).

UN LOURD BILAN

De mars 1793 à juillet 1794, près de **500 000 Français** (soit 2 % de la population totale) seront arrêtés et environ **40 000 exécutés** légalement (ou illégalement). **À Paris**, le Tribunal révolutionnaire a jugé 5 343 prévenus, et en a **guillotiné 2 791**.